

**Discours de Monsieur Philippe GERMAIN,
Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

**Réunion d'information sur le projet de « politique climat » de la Nouvelle-
Calédonie et sur la COP 21**

Auditorium de l'IRD à Nouméa, le 30 septembre 2015 à 14 heures

Monsieur le Haut-commissaire,

Mesdames et Messieurs les élus, représentants des Institutions de la Nouvelle-Calédonie,

Monsieur le directeur de l'IRD,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services des Institutions et des Etablissements publics de la Nouvelle-Calédonie,

Mesdames et Messieurs les représentants de la Société civile,

Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je voudrais tout d'abord vous remercier de vous être mobilisés en nombre aujourd'hui pour cette importante réunion. Nous sommes rassemblés ici grâce à la collaboration de l'IRD que je remercie tout particulièrement pour son invariable soutien. Merci à vous Monsieur le Directeur !

Nous sommes aujourd'hui réunis pour aborder un sujet extrêmement important en cette année de Présidence française de la COP 21 : **le changement climatique** et plus précisément la stratégie qu'il convient que la Nouvelle-Calédonie bâtisse pour prendre toute sa part dans la mobilisation internationale

suscitée par l'organisation à Paris de la 21^{ème} Conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

En premier lieu, permettez-moi de rappeler quel est le cadre international dans lequel nous nous inscrivons :

La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (la « Cnuc ») constitue le socle des engagements internationaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Elle établit une responsabilité commune, mais différenciée, entre les pays. Tous les pays du monde ont ainsi l'obligation de publier les inventaires de leurs émissions de gaz à effet de serre (leur « G.E.S. ») et de mettre en œuvre des programmes d'atténuation des changements climatiques.

Le protocole de Kyoto de 2005 constitue l'instrument juridique actuellement en vigueur qui met en œuvre la convention cadre. Ce protocole de Kyoto a engagé les pays qui l'ont ratifié dans un processus ambitieux de réduction des émissions de GES. En Europe, c'est l'Union Européenne qui s'est engagée pour le compte de ses Etats membres dans le cadre de ce que l'on appelle la « bulle communautaire ».

Le protocole de Kyoto, prorogé jusqu'en 2020, est aujourd'hui devenu obsolète et inadapté aux réalités économiques et environnementales de notre planète. Il souffre d'un impressionnant désengagement des pays membres de la « Cnuc ». Ainsi, seuls 36 % des émissions de GES mondiales sont englobés dans ce protocole. Sa deuxième période d'engagement lancée en 2013 a fait fuir de nombreuses puissances économiques dont la Russie et le Japon.

En 2015, la COP 21 sera présidée par la France. Elle s'annonce cruciale et doit aboutir à un accord international - l'Accord de Paris - prenant la suite du protocole de Kyoto et permettant de contenir le réchauffement global en deçà de +2°C d'ici 2100 conformément à l'objectif commun adopté lors de la COP 15 de Copenhague en 2009.

Pour relever ce défi, le futur « Accord de Paris » devra atteindre 4 grands objectifs :

Dans son premier pilier, l'Accord devra constituer un dispositif universel juridiquement contraignant et différencié regroupant un maximum d'Etats parties à la « Cnuc ».

Dans son 2^{ème} pilier, cet accord devra instituer un mécanisme de contributions nationales de réduction des GES le plus ambitieux possible. Rompant avec le mécanisme uniforme du protocole de Kyoto, l'Accord de Paris se veut le plus inclusif possible, permettant à tous les pays du Monde de s'y soumettre.

Son 3^{ème} pilier comportera un volet financier et technologique. Il s'agit d'inventer de nouveaux modèles technologiques accompagnés d'investissements *ad hoc*. Pour cela, le « fonds vert » doit être doté de 100 Milliards de dollars US par an.

Enfin, dans son 4^{ème} pilier, l'Accord consacrera « l'Agenda des solutions » constitué des engagements des acteurs non-étatiques dans la lutte contre les changements climatiques. Il s'agit là d'une initiative sans précédent intégrant et reconnaissant formellement l'action de la société civile et des ONG dans le dispositif global de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte nouveau, la Nouvelle-Calédonie doit prendre toute sa part à cette mobilisation internationale, aussi bien par la définition d'une politique climat que par sa mobilisation en direction de la Communauté internationale au nom et au bénéfice de l'ensemble de la région Pacifique.

S'il est incontestable que la « Cnuc » s'applique bel et bien en Nouvelle-Calédonie, la France n'ayant pas formulé de réserve lors de sa ratification, le protocole de Kyoto en revanche ne s'y applique pas.

S'agissant de l'« Accord de Paris », nous souhaitons que la Nouvelle-Calédonie puisse s'engager pleinement et activement dans l'effort mondial. Cet engagement pourra s'effectuer dans le cadre de l'engagement national de l'Etat, au titre du 2^{ème} pilier, ou dans le cadre de « l'Agenda des solutions », au titre de son statut de collectivité territoriale. Je suis favorable à ce nous puissions nous engager dans ces deux voies.

Des discussions ont lieu actuellement avec les autorités de l'Etat afin de déterminer notre positionnement dans le cadre du 2^{ème} pilier relatif aux engagements des pays à réduire leurs émissions de GES. Dans cette discussion, que nous pourrons finaliser après la conclusion de l'Accord de Paris, il nous faudra en tout état de cause, tenir compte de notre statut particulier et de la nécessité que nous ayons une approche différenciée pour ne pas hypothéquer nos perspectives de développement économique.

Vous l'aurez compris, nous ne savons pas encore avec certitude quel vecteur nous permettra de valoriser notre engagement. Cependant, cet engagement devra prendre la forme d'une véritable « politique climat » que nous souhaitons préparer avec l'ensemble des acteurs calédoniens compétents.

Cette Politique devra être la plus ambitieuse possible et viser à l'atténuation des impacts et à l'adaptation aux changements climatiques.

Le volet « atténuation » est pleinement l'objet de notre schéma pour la transition énergétique. Ce schéma, qui sera présenté en séance du gouvernement dans quelques semaines, s'engage sur des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES.

La politique « climat » de la Nouvelle-Calédonie comprendra aussi une stratégie d'adaptation au changement climatique.

Ces travaux, schéma de transition énergétique et stratégie d'adaptation permettront de définir des scénarios d'inclusion de la Nouvelle-Calédonie dans l'Accord de Paris.

Nous devons être ambitieux dans cette « politique climat ». Nous ne devons rien nous interdire. Nous proposerons ainsi d'introduire dans le champ des compétences de la Nouvelle-Calédonie la notion de « climat » aujourd'hui absente de la loi organique. A cette époque sans doute, la question du climat n'est alors pas dans l'esprit du législateur.

Cette Politique Climat que nous devons élaborer ensemble renforcera d'autant plus la légitimité de la Nouvelle-Calédonie sur l'autre volet de sa mobilisation : le volet régional.

Du 9 au 11 septembre dernier, lors du sommet du Forum des Iles du Pacifique en Papouasie Nouvelle-Guinée, j'ai pris l'engagement auprès des 16 Etats et territoires membres du FIP, que la Nouvelle-Calédonie participerait activement aux préparatifs de la COP21 afin de contribuer à l'adoption d'un Accord ambitieux à Paris.

Je me suis engagé auprès des pays du Pacifique à ce que la Nouvelle-Calédonie se fasse le porte-parole de l'Océanie à Paris, s'appuyant notamment sur les déclarations de Lifou et de Taputapuatea.

J'ai annoncé enfin que le sommet France-Océanie du 26 novembre prochain constituerait une occasion unique de défendre la place des pays et territoires insulaires du Pacifique dans les mécanismes de financement de l'adaptation au changement climatique.

Dans cette perspective, j'ai décidé d'organiser, avec le soutien de l'IRD, un évènement parallèle, à l'occasion de la COP21, à la maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris en présence de chefs d'Etat et de gouvernement du Pacifique, de scientifiques de haut niveau, et d'organisations régionales du Pacifique afin de consolider le lien essentiel entre sciences, climat, économie et politiques publiques.

Mesdames et messieurs, je souhaite que notre réunion d'aujourd'hui nous permette de nous entendre sur une méthodologie.

Certains d'entre vous nous présenteront tout à l'heure les différentes actions d'ores et déjà engagées sur cette thématique dont le *schéma de transition énergétique* et la *stratégie d'adaptation au changement climatique*.

Nous assisterons aussi à une présentation sur le climat calédonien : ses évolutions et les scénarios futurs.

Vous le savez les secteurs impliqués dans l'adaptation au changement climatique sont nombreux : l'agriculture, la pêche, le développement économique, la conservation de la biodiversité, la santé, le tourisme,

l'aménagement du territoire, l'activité minière notamment. Ils nous incitent à créer une dynamique participative interinstitutionnelle pour mieux intégrer le changement climatique dans les politiques publiques et prôner une approche de réduction des risques.

Cette approche interinstitutionnelle nous permettra aussi d'établir une gouvernance plus forte, participative et de disposer ainsi de politiques et de réglementations plus claires ainsi que de renforcer les communautés dans leur capacité à s'adapter.

Pour conclure, je voudrai féliciter très chaleureusement les jeunes calédoniens qui sont à l'initiative d'une conférence de la jeunesse (la « COY ») qui se tiendra à Nouméa du 26 au 28 novembre prochain. Cette conférence rassemblera des jeunes de tout le Pacifique et constituera un lieu d'expression, d'engagement et de mobilisation de la jeunesse.

Ainsi que la dynamique internationale le démontre, l'engagement de tous est nécessaire en Nouvelle-Calédonie dans cette mobilisation : des acteurs industriels, aux scientifiques, en passant par la société civile et les décideurs politiques. Chacun à son niveau a un rôle à jouer pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique. La semaine de l'écomobilité qui s'est tenu du 12 au 20 septembre dernier est un parfait exemple de cette mobilisation.

Je vous remercie et vous souhaite d'excellents travaux.